

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF FEMININ : UNE SOCIÉTÉ CIVILE EN ACTE

Abdoulaye NIANG*, Awa BA**

This article is about civil society and feminine associations in Senegal, with particular emphasis on two of them :FEPRODES and APROES. By their militant involvement in these associations women voice, at the same time, new aspirations in the hope of improving their social status.

Ce travail se veut d'abord une contribution à la réflexion sur la société civile qui, au Sénégal, suscite un vif intérêt au niveau des acteurs de la vie politique et sociale et dans la communauté des chercheurs. La réflexion est principalement axée sur la spécification d'un cadre d'intervention au sein duquel ceux qui s'y meuvent peuvent être identifiés comme étant des acteurs de la société civile.

Il vise, ensuite, à articuler la problématique de la société civile avec celle des relations de genre. Aussi, allons-nous nous appesantir sur le mouvement associatif féminin et notamment sur deux de ses composantes les plus représentatives qui, au niveau de leur mode de manifestation, épousent les spécifications reconnues à la société civile. Cette investigation devrait nous permettre de jauger le dynamisme des femmes dans cette sphère d'action et, partant, de montrer le rôle qu'elles assument dans le changement social.

CONSIDERATIONS THEORIQUES

La notion "société civile" est apparue en français dans une traduction depuis le latin d'un ouvrage de Luther, au milieu du XVI^e siècle. Les philosophes des XVII^e et XVIII^e siècles, tels Locke, Rousseau, etc., en ont fait usage. Leurs premières réflexions portaient sur le rôle du citoyen dans la gestion de la *Res Publica*, c'est à dire, littéralement, de la "chose publique". Dans le mot "civil", se retrouve la racine latine "civis", laquelle signifie

* Maître-assistant à la Section de Sociologie de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.
Chargée de cours à la section de Sociologie de l'université Gaston Berger de Saint-Louis.

citoyen. La société civile signifierait donc, étymologiquement, la société des citoyens. Mais le seul recours à l'étymologie ne permet de cerner totalement, ni la complexité de la réalité sociale à laquelle renvoie le concept, ni l'évolution de cette réalité elle-même dont les formes d'expression, le profil social des acteurs, etc., peuvent beaucoup varier d'un système d'organisation politique, sociale, économique, à un autre.

Selon Dominique Colas¹, qui a étudié les régimes communistes, ce qui caractérise le totalitarisme de tels régimes, c'est la tentative de fusion que l'État veut opérer entre lui et la société des citoyens. Il identifie la lutte pour les droits civiques au combat que la société civile mène contre l'État totalitaire pour se libérer de son emprise. Ici, la société civile manifeste son existence à travers, principalement, la défense des droits de l'homme, et rassemble, de ce fait, des opposants du totalitarisme, dont certains ont une forte culture politique. - *

En fait, le concept de société civile a souvent changé de contenu selon le contexte socio-politique et économique du moment. Dominique Colas identifie cinq sens principaux de société civile². Cinq sens différents, auxquels on peut ajouter d'autres, mais qui ont tous en commun le fait qu'ils se définissent par opposition avec la famille et, donc, comme un mode particulier de lien, d'association autre que ceux de la parenté, laquelle est fondée essentiellement sur les liens de sang et d'alliance.

1 - Chez Aristote, la société civile ou "communauté politique" est une des formes particulières de la communauté humaine. Différente de la famille, elle s'oppose à *l'ethos*, le peuple, considéré comme un mode d'organisation inférieur lequel est le fait, surtout, des barbares et de certains Grecs qui manquent encore d'humanité et chez qui la nature de l'homme, "animal social/politique", n'est pas encore complètement accomplie.

2 - Chez Saint-Augustin, la société terrestre est opposée à la "cité de Dieu". La séparation des deux royaumes a son origine dans la chute originelle. Toutes les sociétés politiques ne se valent : celles qui assurent la paix et permettent de contrôler la volonté de puissance sont supérieures aux autres; elles sont la "République" et se confondent à la société civile.

3 - Chez Hobbes, la société civile est toujours opposée à l'état de nature : elle permet de mettre fin à la guerre de tous contre tous et d'assurer la promotion de l'homme dans le respect des libertés individuelles.

¹D. Colas, *Sociologie politique*, Paris : PUF, 1994.

²ID, ib., pp. 387-388.

4 - Chez Rousseau, la société civile est opposée à l'état de nature, mais celui-ci n'est pas un état de conflit mais de vie heureuse et harmonieuse, ici, c'est la société civile qui est perçue comme un état dégradant.

5 - Chez Hegel, l'État est distingué de la société civile et constitue la condition de l'existence même de celle-ci. La société civile devient la sphère où les hommes cherchent à satisfaire leurs besoins, par le travail, dans un cadre policé, où les corporations se définissent des règles de jeu pour "normer" leurs conduites. Règles de jeu sans lesquelles la société se dégraderait dans une guerre de tous contre tous, il y aurait un retour à l'état de nature, une régression de la société. C'est l'État de droit (même si la formule est postérieure à Hegel), assurant le contrôle social selon des règles précises, qui permet l'existence de la société civile.

6 - Chez Marx, la conception hégélienne est renversée, car la société civile, analysée sous l'angle du développement historique, doit accoucher, selon un mécanisme de différenciation en cours en son sein, de classes sociales différentes en lutte pour la domination économique et politique. L'État ne serait alors que l'État d'une classe sociale particulière dont il défendrait les intérêts.

7 - Chez Gramsci, la société civile, considérée comme l'ensemble des institutions qui garantissent l'hégémonie idéologique de la classe dominante, mais qui peuvent être travaillées de l'intérieur par des forces oppositionnelles, n'est pas toujours un pôle d'opposition par rapport à l'État, car elle est aussi, et plus souvent qu'on ne le pense, un appui pour l'État.

Concernant les niveaux de manifestation et d'expression de la société civile, Miklos Molnar, en a identifié trois qu'il juge comme étant les plus pertinents :

au niveau conceptuel, la notion de société civile permet de penser le rapport entre l'État et les citoyens, donc en dernière analyse, les relations entre gouvernants et gouvernés ;

au niveau de l'évolution historique, la notion de société civile permet d'étudier les mouvements de masse, l'évolution des mentalités, des attitudes et des comportements ;

à un niveau global, la société civile peut être vue comme une permanente alternative face aux pouvoirs constitués ; alternative qui peut s'exprimer, soit à l'état latent sous la forme de conscience collective, d'initiatives nouvelles, soit à l'état de contre courant réel.

3

Molnar Miklos, *La démocratie se lève à l'est*, Paris : PUK, pp. 10-11.

En Afrique, le vent de la démocratie qui a soufflé un peu partout dans les années 90, a mis en exergue le concept de société civile présenté comme un ensemble de réalités disparates. Selon Christine Veauvy⁴, la société civile, qui est souvent évoquée, apparaît comme la dénégation d'une réalité mais sans vraiment être achevée d'être construite, comme concept ; on met en avant ses capacités propres au moment où les mécanismes de la représentation politique donnent des signes inquiétants d'épuisement. Aussi, estime-t-elle que c'est quand le système social connaît une crise et que l'État, caractérisé par une hypertrophie généralisée de ses institutions, est remis en cause par les acteurs sociaux en quête de plus de libertés afin de pouvoir s'associer et prendre des initiatives résolutoires par rapport à leurs problèmes, que le concept de société civile a commencé à avoir un contenu plus ou moins précis chez beaucoup d'analystes de la question en Afrique.

L'interrogation, que suscite la définition de la société civile s'exprime aussi à travers les propos suivants de V. Savané et Agboton : « *que recoupe une telle idée dans la société Sénégalaise ? L'a-t-on simplement fait voyager de l'Occident à nos contrées ? Ne sommes-nous pas en train de faire une confusion de genres entre nos formes d'organisation et celles qui existent dans les pays développés ? Quelle est la force de telles organisations ? Les mots épousent-ils les faits, correspondent-ils à la réalité qu'ils désignent ?* »⁵.

Ces interrogations incitent à la prudence quant à la définition à donner à la société civile qui, d'un pays à un autre, peut renvoyer à des réalités différentes. Cependant, quoi qu'il en soit, la société civile apparaît toujours comme un ensemble, plus ou moins articulé, de volontés individuelles et collectives qui participent et s'impliquent dans la résolution des problèmes qui surgissent dans la communauté: les problèmes peuvent différer ainsi que les formes d'expression des volontés qui les prennent en charge, ces changements étant toujours historiquement déterminés.

Vu la diversité des acteurs qui la composent et par lesquels s'expriment ces volontés, la société civile apparaît, à un autre niveau, comme une catégorie qui peut être composée de tous les segments de la société en mouvement. De ce point de vue, elle est cette partie active de la société qui, après avoir délégué le pouvoir politique à l'État, a choisi d'évoluer en marge de celui-ci, en s'impliquant dans l'évolution sociale par des initiatives propres, des actions de contrôle et, au besoin, de contestation

4

⁴ Christine Veauvy, "Brèves remarques sur la société civile : usages, généalogies, filiations et interrogations", in *Revue Tiers Monde*, n° 128, Oct.- Dec. 1991, pp. 11-23.

⁵ ID, ib.

⁶ Cf. *Sud quotidien* n°1 15, 26/07/1990.

des décisions institutionnelles. Indépendante organiquement de l'État, elle peut tantôt s'opposer à lui, tantôt lui servir d'appui, s'allier à lui, selon les intérêts qu'elle défend et la configuration des rapports de force du moment. Cependant, quelle que soit sa relation avec l'État qui est en place, sa vocation première est d'affirmer son autonomie et de s'affirmer comme un garde-fou contre l'arbitraire, l'injustice, de source institutionnelle et les dérives dictatoriales qui guettent tout État. Ses acteurs doivent être capables d'influencer, dans le sens d'un plus grand respect des droits de l'homme et des peuples, les décisions des acteurs de la vie politique locale, régionale et nationale, voire même internationale.

Cependant, les particularités des caractéristiques psycho-socio-culturelles des citoyens et groupes sociaux de chaque pays font que la société civile, qui est leur mode d'expression autonome par rapport à l'État et à la famille, n'a pas forcément ni la même forme ni le même contenu d'un pays à un autre.

Au Sénégal, depuis une dizaine d'années, on assiste à l'émergence de conditions favorables au développement d'une société civile. En effet, à la faveur du pluralisme démocratique (accompagné d'une relative liberté d'expression et d'association), du désengagement de l'État (qui se retire de l'espace économique), de l'accroissement de la pauvreté (qui est une conséquence des politiques d'ajustement structurel et qui favorise des initiatives individuelles ou collectives de résolution des urgences sociales qui se posent), des individualités, des associations et des ONG de diverses natures ont proliféré dans le paysage national pour répondre à des besoins spécifiques qui sont non ou mal pris en compte par les structures déjà existantes.

Ainsi, le libéralisme politique d'un côté, et le libéralisme économique de l'autre, auxquels est venue récemment s'ajouter la décentralisation, ont favorisé un boom d'initiatives venant d'acteurs sociaux divers s'exprimant dans des cadres multiples dont l'objectif commun s'inscrit, en définitive, dans une logique de tentative par les populations, les citoyens, et ceci en dehors du cadre étatique, de maîtrise des facteurs de tout ordre qui contribuent à la définition concrète des conditions d'existence et des devenirs individuels et collectifs au sein de la cité.

Avec le slogan *Moins d'État, mieux d'État*, apparu avec les programmes d'ajustement structurel, on a assisté à l'apparition et à la consolidation d'organisations locales de développement, pour prendre cet exemple : certaines sont nées en se dotant du statut de Groupement d'intérêt

économique (GIE), d'Organisation non gouvernementale (ONG), etc., et d'autres, de type informel et traditionnel d'abord, ont évolué par la suite vers des formes légales et plus structurées, tout ceci traduisant le besoin des populations de se doter des cadres associatifs les plus appropriés selon le contexte sociopolitique du moment afin de mieux participer au changement social et d'occuper de nouveaux espaces d'expression. Ceux-ci ne concernent d'ailleurs plus seulement le domaine économique ou social car, de plus en plus, ils se déplacent aussi vers d'autres domaines comme celui de la communication et de la sensibilisation : marches de protestation, déclarations de presse, diverses formes de lobbying, etc.

Dans le contexte sénégalais, caractérisé par la massification de la pauvreté, l'analphabétisme, les divisions ethniques, les discriminations liées au sexe, etc., la société civile a, en fait, un combat global à mener. Celui-ci concerne tout autant la lutte pour la défense de la démocratie et des libertés que celui pour l'accès au travail, à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'électricité, au logement, au loisir, etc., ou contre l'exclusion et la discrimination sexuelle, religieuse, ou ethnique. Elle joue donc un double rôle de régulation de l'Etat et de la société, les acteurs et les cadres organisationnels qui sont les moteurs de cette dynamique pouvant être très variés, mais aussi changer d'une période à une autre. Dans une société en mouvement où le processus de construction de la nouvelle citoyenneté vient à peine de commencer, la société civile doit s'exprimer tous azimuts, investir tous les domaines et y marquer sa présence active pour faire valoir la sensibilité des citoyens dans la définition des lois et règles devant régir ces domaines. Bref, la société civile doit accompagner le développement dans tous ses aspects.

Ousmane Sèye, avocat, en analysant le concept, précise : *« la société civile doit avoir une définition positive, c'est-à-dire active ; elle doit pouvoir être le relais de cette société qu'elle prétend représenter auprès des pouvoirs publics afin de satisfaire ses exigences par des rapports de force charge (...) ; elle [la société civile] doit prendre en charge (...) les exigences de la citoyenneté, de la démocratie et, pourquoi pas, du développement social, culturel, économique »*

Abdou Latif C oulibaly, journaliste à *Sud Quotidien*, en analysant la réalité de la société civile, définit celle-ci comme *« une arène où une variété de mouvements sociaux et des organisations civiques de toutes les classes se constituent en ensembles d'arrangements, afin de pouvoir s'exprimer et*

défendre leurs intérêts »'. Ce qui préoccupe apparemment la société civile, c'est la défense des intérêts des citoyens ; cette défense devant se faire par les citoyens eux-mêmes, quel que soit le régime politique qui est en place. De ce point de vue, la société civile apparaît aussi comme une entité qui, concrètement, transcende tout parti et tout pouvoir politiques ; ce qu'elle vise devant être de créer, par divers mécanismes appropriés, les meilleures conditions possibles pour un développement humain harmonieux dans la cité. Une telle société civile - et il est primordial de le préciser - n'existe que parce qu'elle descend dans l'arène de la bataille pour le développement humain et s'exprime concrètement dans des objectifs socialement utiles qui fondent sa légitimité sociale dans la cité .

Poussant l'analyse plus loin, Fatim Ndiaye, du CONGAD (Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement), énonce, dans une interview quatre critères qui doivent impérativement entrer en ligne de compte pour fonder la société civile comme un instrument social utile pour la communauté. Il s'agit de l'autonomie, de la solidarité en réseau, de la faculté d'être un contre-pouvoir et de la capacité de pression sur les grandes décisions. Elle précise : « *L'autonomie se conçoit par rapport aux pouvoirs politiques au sens large (État, partis politiques, institutions, etc.), par rapport aux grands pôles.*

La solidarité est celle que supposent les mouvements associatifs qui sont basés sur des intérêts communs mais indépendants des sensibilités idéologiques des membres (exemple : associations des droits de l'homme, groupements de femmes, associations de consommateurs, regroupements de quartiers, mouvements de réflexion, etc.). Ces regroupements interviennent beaucoup plus au niveau du quotidien.

En ce qui concerne le contre-pouvoir, il s'agit de la contestation des grandes décisions des politiques, des technocrates. De fait, ce sont les populations qui contestent les décisions et les initiatives qu'elles jugent souvent contraires à leurs propres aspirations.

Enfin, quant à la capacité de pression, c'est la possibilité de faire prendre en considération les aspirations et intérêts populaires ».

La notion de contre-pouvoir renvoie, ici, à la capacité des populations à élaborer des propositions alternatives remplissant les mêmes conditions de rationalité que celles des technocrates de l'État auxquelles elles s'opposeraient, mais qui soient plus conformes à leurs attentes, et à les faire accepter des gouvernants grâce à leur forte mobilisation. Cette notion

de contre-pouvoir n'a évidemment de réalité que quand la capacité de pression qui se reflète dans la nature des ressources mobilisables à disposition et dans le pouvoir de les mettre en œuvre aux fins d'influencer les décisions des gouvernants est forte. Quant à la solidarité en réseau, qui n'est d'ailleurs pas toujours une réalité dans la mesure où des contradictions sont possibles entre différentes organisations de la société civile, elle pose cependant, la nécessité pour les acteurs de la société civile de transcender leurs divergences et différences, qui procèdent de la diversité de leurs objectifs spécifiques, afin de pouvoir converger vers le même objectif «supérieur» qui est la défense de l'homme et de la justice sociale. C'est de cette convergence autour d'un système d'idéaux qui est une réalité à construire, que dépendent la force et la puissance de la société civile, c'est-à-dire sa capacité, en tant que contre pouvoir, à agir efficacement sur son environnement institutionnel dans le sens dicté par les idéaux et causes légitimes qu'elle défend.

Aujourd'hui, cependant, cette société civile apparaît à bien des égards comme un monde pluriel, avec ses réseaux visibles et invisibles, ses pratiques hétérogènes et ses visions divergentes. Même l'apolitisme affiché qui semblait naguère être le principal dénominateur commun de ses diverses composantes s'écroule de plus en plus : des associations se réclamant de la société civile descendent dans l'arène politique, non pas pour soutenir un parti politique, mais pour battre campagne pour leurs propres candidats choisis en leurs seins. Ce qui dénote déjà un certain changement chez les acteurs mêmes de la société civile anciennement cantonnés dans des espaces hors politique, dans la perception qu'ils ont même de leurs propres rôles dans la société, laquelle, dans sa dynamique de changement et d'évolution, finit toujours par modifier, déplacer les enjeux sociaux des divers acteurs en compétition en son sein.

DONNEES DE TERRAIN ET APPRECIATION GLOBALE

La situation de la femme au Sénégal n'est guère reluisante. Elle est largement défavorisée par le système socioculturel, économique et politique. Marginalisée et souvent ignorée, la participation des femmes fait rarement l'objet d'études statistiques détaillées permettant de quantifier leur contribution au développement national. Et pourtant, malgré les multiples discriminations dont elle est victime, la femme joue deux rôles fondamentaux dans la reproduction sociale. Elle est d'abord procréatrice et éducatrice, assurant l'éducation de la famille. Elle se distingue aussi comme un agent économique et un acteur incontournable du développement.

Sur le terrain, on note une présence active des femmes rurales et urbaines, d'abord à travers surtout le foisonnement d'un réseau associatif, avec la mise en place de fédérations de groupements féminins ; ensuite dans l'investissement dans des actions entrepreneuriales qui touchent plusieurs secteurs d'activités dont même ceux-là qui traditionnellement étaient la chasse gardée des hommes : bâtiment, transport.

Ce travail qui s'intéresse surtout à cette partie de la société civile que constituent les groupements féminins, intermédiaires, attirés entre l'État et la société globale, a été mené à travers deux études de cas d'associations féminines : le FEPRODES et l'APROFES qui interviennent, la première dans la région de Saint-Louis, et la deuxième dans la région de Kaolack.

Le choix de la FEPRODES s'explique principalement par le volet économique de ses activités qui ciblent particulièrement le secteur de l'agriculture, et par son mode de financement interne qui accorde une grande place à la mobilisation des ressources internes : octroi de crédits à ses membres à partir de fonds propres recueillis grâce à la cotisation de tous les adhérents.

Quant au choix de l'APROFES, il se justifie principalement en raison du fait qu'elle inscrit sa lutte dans une dynamique d'intégration et de resocialisation de l'Homme aux fins de le responsabiliser davantage dans la lutte pour une redéfinition du statut de la femme.

Ces deux associations qui militent pour la promotion de la femme ont en commun, en outre, le fait qu'elles évoluent toutes les deux dans des régions de l'intérieur du pays où les préjugés dévalorisants sur la femme ainsi que les rôles de subordination qu'on lui assignait traditionnellement dans son rapport avec l'homme, sont encore de mise.

Dans la région Nord, chez les *SNalo-Wetlo* et les *Peulh*⁹, la participation des femmes dans l'entretien du ménage est très forte et leur apport en produits alimentaires et en revenus monétaires joue un rôle prépondérant dans la satisfaction des besoins de la famille. On retrouve les mêmes dispositions chez les femmes du Sine et du Saloum bastion du matriarcat dans le Sénégal préislamique.

9

cf. A. Bù - L'entrepreneuriat féminin stratégie d'insertion dans le processus de développement : le cas des femmes d'affaire et commerçantes à Dakar. - Mémoire de Maîtrise : Sociologie :UGB de Saint-Louis, UFR des Lettres et Sciences Humaines : 1995, p 96.

⁹ Les *Walo Walo* désignent les personnes originaires du Walo qui était un ancien royaume du Sénégal qui s'étendait sur une partie du delta du fleuve Sénégal. Les *Peulh* désignent une ethnie nomade.

Les entretiens avec les responsables de groupements féminins et certains membres de ces structures sont porteurs de significations et ont conforté l'idée selon laquelle ces femmes et leurs organisations sont des membres et des composantes à part entière de la société civile et doivent être reconnues comme tels.

La FEPRODES

Elle regroupe 85 groupements et associations féminines, comprenant plus de 5000 membres disséminés dans près de 40 villages de la région de Saint-Louis. Son but est de promouvoir les initiatives productives des femmes pour le développement. La FEPRODES est partie d'un constat : l'histoire récente du développement agricole de la vallée a été faite en excluant, quasi-totalement du processus institutionnel de responsabilisation des acteurs, les femmes.

En effet, l'affectation des parcelles et les programmes des organismes d'encadrement ont ciblé les chefs de ménage ou chef de carré, ignorant ainsi les femmes. Ces dernières n'occupent pas plus de 0,15% des surfaces aménagées dans l'ensemble des casiers de la SAED (Société d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta). Elles sont plutôt utilisées comme une manœuvre agricole.

Le résultat a été, pour les femmes, non la résignation sur un fond de fatalisme religieux, mais plutôt le développement par celles-ci d'initiatives diverses et parallèles qui leur ont permis de découvrir et de développer progressivement des compétences personnelles particulières, de faire l'expérience, tant au niveau personnel que collectif, de la responsabilité et de l'autonomie décisionnelles, toutes choses sans lesquelles la participation au développement ne peut être une participation vraiment "affranchie", c'est-à-dire non soumise à une quelconque tutelle extérieure et se menant grâce à la mobilisation et une mise en œuvre collective maîtrisée des ressources et potentialités internes au groupe et à la communauté.

Une des femmes interviewées, 45 ans, témoigne : *« C'est le sauve-qui-peut pour nous. Nous passons toute notre vie à courir pour nourrir la famille. Les hommes n'amènent en général que le riz ; le reste, c'est à nous de le trouver. En plus, les travaux champêtres nous attendent. En ce qui concerne le maraîchage, il faut se lever très tôt pour arroser ; l'après-midi il faut procéder au binage. D'ailleurs, nous sommes obligées de faire recours aux enfants, les filles surtout d'où le problème de leur scolarisation. Il faut dire que c'est le fait de vivre dans un ménage polygame qui nous facilite un peu la tâche ; quand ce n'est pas le tour de l'une d'entre nous, elle s'adonne à ses autres activités ».*

La culture irriguée a permis aux femmes de développer l'activité maraîchère qu'elles pratiquaient traditionnellement, tant bien que mal, sur les berges des cours d'eau. Avec l'irrigation, elles ont "parasité" les parcelles de polyculture pour y aménager de petits lopins de légumes augmentant ainsi leurs capacités de production. Elles ont, de ce fait, pu augmenter leur apport à l'alimentation familiale et même s'assurer, avec les surplus qu'elles commercialisent, un revenu monétaire.

À la fin des années 70, suite à l'aimée internationale de la femme, différents programmes et projets en direction des femmes ont été mis en œuvre". Ainsi, une politique de regroupement des femmes au sein de groupements de promotion féminine va marquer toute la décennie 80.

Dans la vallée, la traduction de cette politique a permis l'organisation de jardins collectifs de femmes sur les berges et l'affectation de parcelles par les Conseils ruraux sur les périmètres aménagés. Il faut, cependant, dire que ces superficies réservées aux groupements sont souvent insignifiantes quand elles sont rapportées aux membres des groupements pris individuellement. En outre, elles ne permettent pas toujours de dégager des surplus commercialisables.

Malgré tout, ces groupements de promotion féminine ont, dans quelques endroits, permis de développer, chez les femmes, un certain sens des affaires et d'accroître leur maîtrise sur leur environnement dont elles ont mieux connu les contours. De même, cela a permis l'émergence de leaders féminins, véritables meneurs d'hommes et, de surcroît, très entreprenantes. Cette politique, malgré ses limites réelles, a créé les conditions psychologiques d'un engagement de la femme, surtout de la femme rurale, à prendre en charge les ressorts de son auto promotion socio-économique. En l'occurrence, elle a permis de déclencher une nouvelle dynamique des groupements villageois féminins dans le Delta, en marche vers l'entrepreneuriat féminin".

C'est précisément pour capitaliser cet acquis et ces énergies que la FEPRODES a été créée.

Mme Cissé Penda Guèye, présidente de la dite fédération créée en 1996, lui assigne dans une interview divers objectifs. Il s'agit de « *défendre les intérêts des groupements et associations adhérents et de faciliter*

* F. Diop, « Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal : l'intérêt de l'analyse de genre », in *Revue Sénégalaise de Sociologie*, n°1, 1997, pp. 91-104.

** cf. F. Sarr, « De la transformation des rapports de genre et de solidarité : la redéfinition du développement social », in *Revue Sénégalaise de Sociologie*, n° 1, janvier 1997.

l'écoulement de leurs produits par tout moyen approprié, de favoriser la mise en place et l'animation de structures de formation pour ses membres dans tous les domaines intéressant leurs activités, de promouvoir leur émancipation sociale et économique cftn de mettre fin à l'exode et à la pauvreté sévissant de plus en plus dans les zones rurales. Notre objectif est également de créer des structures d'appui et de susciter les conditions propices au passage d'entreprises du secteur informel au stade de PME/PMI, d'assurer une réelle représentation de ses membres et de leurs préoccupations dans les instances de décisions en ce qui concerne les politiques de développement, de participer et la création, à l'alimentation et à la gestion d'un fonds de garantie pour cautionner les crédits de ses membres liés à l'activité de production, de transformation et de commercialisation des produits ».'

Les groupements et associations des femmes interviennent aussi, en dehors du secteur agricole, dans divers autres secteurs d'activités : artisanat, environnement, éducation, santé, transformation des produits halieutiques, petit commerce, etc. Ces groupements et associations se situent aussi en milieu urbain.

Actuellement, la FEPRODES produit plus de 60 % des semences de riz du pays".

Dans le cadre de sa Mutuelle d'Épargne et de Crédit, la FEPRODES travaille actuellement avec 25 groupements choisis à partir d'une enquête menée par une consultante externe à la structure. Elle développe un système spécifique de financement. En effet, l'organisation est parvenue à mobiliser une somme de 5 millions au bout de trois semaines à partir d'une cotisation de 1000 FCFA par membre à laquelle se sont rajoutés 2 millions tirés de l'épargne des dits groupements. Chaque groupement a constitué en son sein des sous-groupements, selon des critères d'affinité, de parenté ou de proximité géographique, entre lesquels le capital social a été réparti.

Le crédit est octroyé sans garantie pour une durée de trois mois et avec un intérêt de 10 %. Seulement, les intérêts sont reversés au bout d'un an dans les comptes de ces groupements qui, selon un planning à moyen terme, vont finir par s'auto-financer et gagner ainsi leur autonomie. On a ainsi pu constater une grande solidarité au moment des remboursements, car tout crédit contracté individuellement engage tout le sous-groupement et tout le groupement. De même, tout crédit du sous-groupement ou du groupement engage individuellement tous leurs membres : la règle du sauvegarde de l'honneur pour soi et pour le groupe d'appartenance constitue, ici, la garantie

« cf. M. Diagne, « La FEPRODES en croisade contre la failli », in *Soleil*, n°8221 du 20/10/1999, p.2.

contre les malversations de toutes sortes et pour le respect scrupuleux des règles et normes de conduites arrêtées pour toute chose; le mot wolof «cw/é» rend bien compte de cela. Cette dernière notion qui est de type psycho-sociologique joue le rôle de police des consciences et fait que, chez les femmes, un intérêt particulier est accordé à la parole donnée. Elle est l'un des fondements de l'explication du bon fonctionnement, généralement constaté des associations féminines.

L'APROFES

L'Association pour la Promotion de la Femme sénégalaise (APROFES) est créée en 1987, elle devient au bout de trois ans, en 1990, une ONG d'appui aux initiatives des femmes.

Elle vise la promotion économique, sociale et culturelle de la femme sénégalaise. Dans ses zones d'intervention que sont Kaolack et Fatick, elle octroie des crédits, assure la formation, l'information, l'éducation. Dans ces deux régions, elle intervient à la fois en milieu urbain et péri-urbain où elle compte 35 groupements de quartiers membres et en milieu rural où elle coiffe 60 groupements villageois.

Ses activités sont axées autour de deux volets.

Le premier volet vise l'amélioration des conditions de vie des populations à partir d'un certain nombre de programmes :

Le programme de crédit et de mutuelle d'épargne qui consiste à la mise à la disposition des groupements féminins de fonds pour mener des activités génératrices de revenus. Ce crédit est accordé avec un intérêt de 9 % et selon Mme Bineta Sarr, Présidente de l'APROFES que nous avons interviewée, « *l'objectif est qu'au bout de deux à trois ans, chaque groupement puisse mettre sur pied sa propre mutuelle d'épargne et de crédit* ».

- Le programme d'appui aux périmètres maraîchers qui procède dans chaque village à une étude du milieu afin d'élaborer un programme d'appui dans l'acquisition de semences, d'intrants, de matériel agricole, etc. ;
- Le programme d'élevage qui consiste à aider à la mise sur pied de poulaillers grâce à un appui financier et un conseil.

- Le programme d'hydraulique villageoise, où l'APROFES joue plutôt le rôle de facilitateur dans la recherche de financement et dans le travail de renforcement des capacités organisationnelles.
- Le programme de santé qui consiste en l'information et la sensibilisation sur le planning familial, les maladies sexuellement transmissibles et le Sida surtout.

Le second volet des activités de l'APROFES vise la promotion des droits de la femme. Il justifie principalement, comme nous avons déjà eu à le préciser, le choix de cette organisation dans le cadre de notre travail.

Dans ce volet, il s'agit de former les femmes pour une meilleure connaissance de leurs droits, de les informer et de les assister en particulier, chaque fois que cela est nécessaire dans leurs démarches juridico-administratives. Pour l'exécution de ce volet, l'Aprofes travaille en partenariat avec le RADI (Réseau africain pour le Développement intégré).

Cette organisation a, pour ce faire, mis en place un point d'écoute pour les femmes victimes de violences ou d'injustices de quelque nature que ce soit. Au besoin, elle suscite la mobilisation sociale et des actions de plaidoiries.

En fait, l'APROFES, par delà la femme, vise dans les actions qu'elle développe le changement du regard que la société porte sur la femme, donc en fait, l'évolution du statut de celle-ci. Pour atteindre cet objectif, le changement de l'homme constitue aussi une préoccupation de l'APROFES.

Un membre de l'APROFES précise dans une interview : *« les activités économiques qui visent le renforcement du pouvoir économique des femmes sont destinées aux femmes uniquement, alors que le volet accompagnement, c'est-à-dire l'information et la sensibilisation sur la situation des femmes, leur conscientisation pour susciter une plus grande confiance en elles, a pour cible les femmes et les hommes ».*

Les principaux supports utilisés par l'APROFES sont le théâtre populaire et les causeries. C'est ainsi que pour le grand public, par exemple, des émissions sont animées dans une radio locale et des thèmes relatifs aux droits des femmes, au renforcement de leurs capacités entrepreneuriales, sont développés. En outre, elle organise des animations de rue et une série de conférences dans les quartiers et dans les foyers des lycées, entre autres lieux.

La Présidente de l'APROFES explique ce choix : *« notre but est d'établir un dialogue permanent entre les hommes et les femmes au niveau de la famille, d'abord, et au niveau des organisations, ensuite. Cela, pour créer des espaces de communication en faveur de changements pour le bénéfice des hommes et des femmes. Par ce biais, les écarts pourront être*

corrigés et plus de pouvoir sera ainsi donné à la communauté en tant que composante de la société ».

L'un des principaux acquis de l'organisation se situe dans le changement des comportements sociaux en rapport à la question genre auquel elle a fortement contribué. Bineta Sarr s'en explique : « *Nous sommes parvenues dans certains villages où nous intervenons à inciter les populations à tenir compte de l'analyse genre dans toutes les activités et tous les partages de rôles. C'est ainsi que dans ces villages, à chaque fois que les conseils de village doivent être représentés quelque part, c'est un homme et une femme qui sont envoyés. De même, dans presque toutes les structures mixtes, les hommes et les femmes se partagent les postes de direction. Si le président est homme, la vice-présidence ou la trésorerie sont confiées à une femme, vice-versa ».*

L'AFROPES s'est principalement distinguée au cours de deux événements : l'affaire Doki Niassé, cette jeune femme battue à mort par son mari en 1992, et celle de la fillette de 9 ans violée par un septuagénaire à Kaolack. Par son initiative, diverses organisations de femmes et de défense des droits de l'Homme se sont mobilisées à l'échelle nationale pour manifester leur désarroi et exiger aux autorités judiciaires que justice soit rendue.

Ces deux événements ont permis d'amorcer un débat, au niveau national, sur la question des violences sur les femmes, ce qui a donné l'occasion de réaffirmer, avec une vigueur jamais égalée, l'exigence des femmes pour une éradication de toutes sortes de violences et d'injustices à l'endroit de la femme.

Globalement, les actions de l'AFROPES, à travers les exemples donnés, montrent la diversité des fins que peut viser une organisation de la société civile conjuguant au féminin : des actions à but économique visant à améliorer, à moyen ou long terme, les conditions d'existence des femmes; des actions à but normatif visant le changement des attitudes et des conduites ; des actions à but formatif permettant à la femme d'acquérir de nouvelles connaissances ou compétences ou pour renforcer celles qui existaient déjà. Les buts que visent ces actions répondent bien aux besoins de changement de la femme, tels qu'ils s'expriment aujourd'hui. Si les buts peuvent varier, il en est de même aussi des formes dans lesquelles s'expriment les actions qui les portent : manifestation de rue, conférence, animation, etc. Certaines d'entre elles traduisent déjà un véritable

changement du rapport de la femme à la chose publique et aux pouvoirs publics.

Mais des questions restent posées, toujours .Par exemple, comment les femmes peuvent-elles évoluer dans une société civile au sein d'un système social à double face : moderne et traditionnelle à la fois, et où, aussi bien l'activité économique que politique est dominée par les hommes? Cette situation fait que l'un des obstacles majeurs auxquels la société civile féminine aura à faire face, dans sa quête d'expression libre, ce sera aussi l'autorité de l'homme et tout ce que cette tradition d'autorité a dû instaurer comme mécanisme de sauvegarde et de renforcement des avantages du sexe dit fort. Cette problématique de l'implication et de l'engagement de la femme dans la société civile a déjà été discutée depuis le XVIII^e siècle où dans beaucoup d'écrits- apparaît une nette discrimination sexuelle en défaveur de la femme.

Pour Abbé Sieyès : « *Les femmes, du moins dans l'état actuel, les enfants, les étrangers, ceux encore qui ne contribueraient en rien à soutenir l'établissement public, ne doivent point influencer activement sur la chose publique* »¹¹.

Pour Ch.-L. Rousseau¹², député extraordinaire de Tonnerre, en 1790, en France, "l'existence politique des femmes", ne peut être la même chose que celle des hommes, sauf par dérogation ; les femmes, les étrangers et les enfants étant logés de ce point de vue dans la même enseigne.

La discrimination en défaveur de la femme, loin d'être réduite par l'état moderne, a, au contraire, été reprise, reformulée et intégrée dans la constitution même.

A ce propos, Christine Zoé Naré, anthropologue, soutient: « *selon l'idéologie propre aux sociétés patriarcales, la subordination de la femme à l'homme ne devait pas seulement être économique, elle devait être juridique, sociale et psychologique, car l'image de la femme est celle d'un être inférieur, qui ne pourrait être l'égal de l'homme, jouer les mêmes rôles et jouir du même statut. La femme ne doit donc être valorisée que dans ses fonctions de mère et d'épouse. Elle ne doit pas être poussée ni la réussite dans les domaines qui sont les chasses gardées des hommes comme le domaine économique, public, les sphères du pouvoir. Toutes choses que la réussite dans le système éducatif contribuerait et rendre possible* »¹³.

¹¹cf. C. Veauvy , « Brèves remarques sur la société civile : usages, généalogies et filiations, interrogations », in *Homme et Société*, n°4, 1991, p.9.

¹² *Id.*, *ib.*

¹³ C. Zoé Naré : « Etre une femme intellectuelle en Afrique :de la persistance des stéréotypes culturels », in *Afrique et Développement*, vol XXII, n°1, 1997, p. 70.

Alors pour jauger la pertinence d'un tel présupposé, il est important de partir du dynamisme des femmes à la base, de leurs actions quotidiennes tant au niveau individuel qu'associatif et des changements que celles-ci ont introduits dans les comportements sociaux.

Si on part du fait que c'est en gagnant la bataille économique que la femme peut valablement gagner l'adhésion au changement qualitatif de son statut, on peut logiquement s'attendre, de par la place de plus en plus importante qu'occupe cette dernière sur l'échiquier économique, à une évolution positive de son statut au sein de la société, ce qui apparemment, d'ailleurs, est déjà le cas quand on considère cet adage nouveau, émergent, chez les wolof, et qui traduit une nouvelles façon de percevoir la femme dans la société : « *goor baxna jiggenn baxna* », ce qui veut dire en français : « peu importe le sexe de la personne, ce qui compte ce sont les capacités et l'utilité réelle de celles-ci pour la communauté ». Concernant la femme, le statut social activement construit tend à se substituer au statut passivement hérité, tandis que le pouvoir réel de la personne sur les choses fonde désormais le degré de considération dont celle-ci peut jouir dans sa communauté. C'est en participant activement au changement de ses conditions d'existence matérielles, que la femme modifie le sens du regard que la société portait sur elle et porte encore sur elle. A ce propos nous nous accordons parfaitement avec K. Marx quand il disait : « *les rapports juridiques - ainsi que les formes de l'Etat - ne peuvent être compris ni par eux-mêmes, ni par la prétendue évolution générale de l'esprit humain, mais qu'ils prennent au contraire leurs racines dans les conditions d'existence matérielles dont Hegel, à l'exemple des Anglais et des Français du XVIII^e siècle, comprend l'ensemble sous le nom de "société civile", et que l'anatomie de la société civile doit être recherchée à son tour dans l'économie politique* »¹⁸,

II.2 - CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

Les données nous montrent qu'il y a un réel problème en ce qui concerne l'expression pour les femmes des droits politiques, entendus comme l'accès à la citoyenneté pleine ; mais à citoyenneté dynamique, parce que toujours en construction et favorisant une participation réelle aux prises de décision, à tous les niveaux et dans tous les domaines, y compris celui de la définition des modalités de la représentation démocratique même.

¹⁸ K. Marx, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris : Editions sociales, 1957, p.4.

Cette situation a fait que certaines voix se sont élevées pour militer en faveur d'une "politique de discrimination positive affirmée" qui, quoi que l'on puisse dire, semble être un "passage obligé", ainsi qu'en attestent les propos de Jacques Malmassari dans *France Soir* : « *La méthode d'insertion des femmes dans les Assemblées par la méthode des quotas ne satisfait pas pour autant et il faudra sans doute l'abandonner dès que les bastions masculins auront été suffisamment investis. Il y a, en effet, quelque chose de choquant à imposer un critère dans un choix politique, et sans doute une femme préfère-t-elle être choisie par son parti pour ses qualités et ses compétences plutôt que pour lui donner une bonne conscience et flatter les électeurs. Mais c'est, pour l'instant, un passage obligé, et il faut bien se résoudre à l'emprunter* »¹⁹.

Déjà, au Sénégal, une réflexion est amorcée pour le renforcement des capacités politiques des femmes et les principales questions posées sont : « *les femmes doivent-elles être des actrices confirmées du jeu démocratique ou resteront-elles seulement des ressources politiques instrumentées à dessein par les hommes et les partis politiques. Peuvent-elles s'élever effectivement au statut de partenaires égales dans tes processus de décisions* »²⁰. Cette même problématique de l'égalité entre la femme et l'homme se pose dans tous les autres domaines. Cela veut dire qu'en dehors de l'espace politique il existe d'autres espaces d'affirmation, de revendication pour la femme, où celle-ci doit chercher à exercer son influence sur les décisions à prendre la concernant, ou concernant sa communauté. Il faut d'ailleurs signaler que la plate-forme de Beijing avait posé le problème en insistant sur la nécessité de l'instauration d'un rapport de partenariat entre les organisations féminines et les gouvernements locaux dans tous les secteurs de la vie, et ceci dans le respect le plus strict de leur autonomie²¹.

En effet, les études ont montré que malgré les nombreuses décisions prises concernant la promotion économique et sociale de la femme Sénégalaise (création de structures d'encadrement spécifiques aux femmes, plan d'action de la femme, lois et règlements susceptibles de faciliter leurs activités, divers projets et programmes, etc.), il reste encore beaucoup à faire, car leur application n'est pas toujours effective. Par conséquent, les résultats restent insuffisants, eu égard aux attentes des femmes et aux

¹⁹ J. Malmassari, « Le passage obligé », in *France Soir*, 31/10/1997, p.9.

²⁰ Ministère de la Femme et de l'Enfant, *Renforcement des capacités politiques des femmes*, 1997, p.16.
cf. *Déclaration de Beijing*, 1995.

objectifs visés .D'où justement l'impérieuse nécessité de la présence de la femme au niveau de toutes les instances de décision pour les besoins du contrôle de l'application des mesures prises. Il reste cependant évident que tant que la femme ne détient pas un pouvoir réel au niveau des institutions où elle côtoie l'homme, son influence sur les choses restera toujours très limitée, et toute action de la société civile, en sa faveur, aura du mal à trouver un réseau de relais au niveau institutionnel pour la porter.

Quoiqu'il en soit, la femme, partout où elle se trouve» doit toujours chercher à mettre à profit ses dons de négociation, de marchandage et sa combativité pour briser ses chaînes et assurer sa promotion.

L'association *Yewwu-Yewwi*, créée en 1983, a été l'expression la plus représentative au niveau national, de cette combativité de la femme et du mouvement féministe comme projet social de rupture, car elle a rendu dès sa naissance visible l'aspiration de la femme à conquérir de nouveaux droits et à jouir pleinement de ses droits légitimes existants. Ce combat commencé, et qui est loin d'être achevé, est aujourd'hui continué par la nouvelle élite féminine dont Fatou Sarr, sociologue met en exergue son importance dans la dynamique du changement social : « *il est question d'avoir une élite féminine suffisamment importante composée d'actrices de tout bord pour viser un changement d'échelle du premier mouvement féministe comme projet de rupture, donnant ainsi à ces dernières une visibilité sur le plan national et international* »²²

En particulier, ces intellectuels doivent mettre leurs ressources mentales au service de la base, travailler avec les organisations de femmes dans un esprit pragmatique pour trouver avec elles les formes d'expression les plus appropriées pour rendre compte de leurs problèmes et des solutions qui leur sont associées. Et il ne fait aucun doute que le mouvement associatif féminin, comme l'illustrent nos deux exemples, est un creuset inépuisable de ressources de toutes sortes et surtout intellectuelles, méritant une reconnaissance sociale, eu égard au combat quotidien que ses acteurs mènent contre toutes sortes de fléaux et maux sociaux.

Les associations de femmes constituent aujourd'hui un puissant moyen d'expression de la femme, car elles constituent un moyen qui favorise, chez celle-ci, la prise de liberté, la prise d'initiative, l'innovation

²² cf. Ministère de la Femme et de l'Enfant, *Analyse de la Situation de la Femme et de l'Enfant*, 1994.

²³

Fatou Sarr : « Femmes et pouvoir économique » in *Femmes et processus de décision*, COSEFInfos. 1998 ?, p.21.

dans divers domaines de la vie sociale, toutes choses qui contribuent à faire évoluer positivement l'image que la société se fait d'elle.

Fatou Sarr atteste à ce sujet : « *Les associations de femmes peuvent être considérées comme évoluant vers un mouvement social, au sens où le dit Alain Touraine, dans la mesure où elles ont des actions collectives voulues et organisées ci travers lesquelles les femmes sont conscientes de leur identité et de leurs intérêts propres* »²⁴

Aujourd'hui, le mouvement associatif féminin a atteint des proportions et dimensions telles qu'il est sorti de sa marginalité, les principes d'égalité qu'il défendait étant déjà largement appropriés par les femmes et intégrés dans leur culture pratique. Et les institutions n'ignorent point ces changements intervenus dans la culture féminine qu'elles cherchent à accompagner, par des lois, mesures de renforcement ou de régulation.

L'importante avancée connue par le mouvement associatif féminin dans le domaine social et économique ne doit pas, cependant, masquer l'absence de direction "politique" dont ce mouvement souffre ; direction qui pourrait se charger, en tant que structure d'échange et de concertation regroupant des représentants des différentes composantes de la société civile « féminine », de réfléchir sur le projet de société dont celle-ci est porteuse. Il se pose, aujourd'hui, la question de l'unité au sein de la société civile « féminine ». Unité qui ne réduit pas l'autonomie des acteurs dans leurs actions spécifiques et qui renforce les capacités d'influence et de pression de ceux-ci sur l'Etat. La société civile trouve le complément de force dont elle a besoin pour se fonder comme une puissance sociale, face à l'État et à ses alliés, dans sa nécessaire unité que Kassé subordonne à l'existence d'un référentiel minimal quand, parlant de la société civile, il annonce : « *concept générique [elle] correspond, dans les faits, ci une réalité plurielle qui prend des figures organisationnelles rejétant elles-mêmes des stratégies groupâtes porteuses d'intérêts spécifiques, mais susceptibles de se retrouver dans des dynamiques communes [sur la base d'un référentiel minimaLJ dans la perspective d'exercer une influence quelconque sur les pratiques et décisions de l'État* »²⁵

²⁴ ID, *ib.*, p. 24.

²⁵ E. Kassé, « Concept liclit d'une réalité inachevée », *Sud quotidien*. n° 1169, 25/02/1997, p. 11.

CONCLUSION

Cette étude a permis de montrer, à travers deux cas d'association de femmes, que la société civile n'a pas le même objet de préoccupation selon les conditions d'existence des groupes sociaux qui s'expriment à travers elle. Du côté des femmes, elle revêt encore un caractère essentiellement économique et sociale, car elle s'exprime surtout dans des engagements collectifs dont l'objectif principal c'est la résolution des problèmes de promotion sociale ou économique (nourriture, santé, éducation, alphabétisation, assainissement, équipement en infrastructures communautaires, etc.). La lutte pour le respect des libertés civiles et individuelles n'a pas encore pris une grande ampleur chez les femmes, même si tout laisse penser que celles-ci se préparent déjà à ouvrir de vastes fronts de luttes contre l'arbitraire, l'injustice, les violences de toutes sortes dont elles peuvent être l'objet, du fait même du relâchement des mœurs qui instaure le jeu du plus fort. Si le front de lutte économique et social est particulièrement pris en charge par des groupements et des GIE, par contre les luttes visant le changement du droit au profit des causes défendues par la femme sont plutôt portées par des associations tels Yewi-Yewi, RAFET, AFAC, etc.

En mobilisant des femmes en vue d'organiser des actions collectives tournées vers le développement, la société civile « féminine » ouvre de nouvelles perspectives au développement local, à l'heure de la décentralisation tout en contribuant à réduire les inégalités sociales liées au sexe.

BIBLIOGRAPHIE

1- Ouvrages

- ANTOINE, P. & alii. *Les familles dakaroises face à la crise*. Dakar : IFAN-ORSTOM-CEPED, 1995, 209 p.
- BA, A. - *La société civile au Sénégal . place et rôle de la femme*. Mém. de DEA : Anthropologie : UCAD de Dakar, Fac. des L. et Se. hum. : 1997. - 55ff.
- [CECI], *Guide des femmes - Sénégal*. Dakar, Juin 1995.
- COLAS, D. *Sociologie politique*. Paris : PUF, 1994.
- COPANS, J. *La lougite marche de la modernité africaine : Savoirs, intellectuels, démocratie*. Paris : Karthala, 1990. 106 p.
- DIA, F. *Etude socio-économique du bassin du Fleuve Sénégal Partie C : L'introduction de l'irrigation*. SAED, 1980.
- DIOP, A. B. *La famille wolof*. Paris : Karthala, 1985.

- DIOP, M.C. & DIOUF, M. *Le Sénégal sous Ahdou Diouf*. Paris : Karlhala, 1990. 436p.
- DIOUF, M. & MAMDANI, M. (SLD). *Liberté Académique en Afrique*. Dakar : CODESRIA, 1994. 400 p.
- [Gouvernement du Sénégal] & [UNICEF]. *Analyse de la situation de la Femme et de l'Enfant*. Dakar, Juillet 1993.
- GRAMSCI, A. *Selections from Prison Notebooks*, ed. and translated by Quintin Hoare and Geoffrey Nowell Smith. London : Lawrence and Wliishart, 1982.
- [Institut Africain pour la Démocratie/Communauté Française de Belgique]. *Femmes et médias*. Actes du séminaire/Atelier IAD-UNESCO "Femmes et Médias". Dakar, 26 au 28 mars 1997. 131 p.
- LEFORT, C. *L'invention démocratique*. Paris : Fayard, 1981.
- MAMA, A. *Etudes par les femmes et études sur les femmes en Afrique durant les années 1990*. Dakar : CODESRIA, janvier 1997. 131 p.
- MARX, K. *Contribution à la-critique de l'économie politique*. Paris: Editions Sociales, 1957.
- [Ministère de la Femme, l'Enfant et de la Famille]. *Femmes Sénégalaises à l'Horizon 2015*. Dakar, Juillet 1993. 239 p.
- [Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille], *Plan National d'Action de la femme 1997-2001*. Dakar, Novembre 1996.
- [Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille]. *Rapport national sur les femmes - Lutte pour l'égalité, le développement et la paix*. Dakar, Novembre 1994.
- MOLNAR, M. *Lu démocratie se lève à l'Est. Société civile et communisme en Europe de l'Est : Pologne et Hongrie*. Paris : PUF, 1990.
- NDIONE, E. S. *L'économie urbaine en Afrique. Le don et le recours*. Paris : Karthala-Enda Graf Salie!, 1994. 214 p.
- QUIVY, R. & VAN CAMPENHOUDT, L. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod, 1993. 217 p.
- RANDIN, W. *Développement : l'avenir par les femmes*. Paris : Favre, 1988. 155 p.
- [Direction de la Prévision et de la Statistique]. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat - Résultats Provisoires*. Dakar, 1992.
- SARR, M.(coordonnnU'ui'). *Emploi et travail des femmes au Sénégal*. Dakar : OIT, 1994. 94 p.
- SAVANE, M. A. (SLD). *Femmes et développement en Afrique de l'ouest. Incidences des transformations socio-économiques sur le rôle et le statut des femmes*. Genève : UNRISD, 1986.
- SIEYÈS, A. "Préliminaire de la Constitution Française. Reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen", Paris : Baudouin, 1789. Maintenant in *Œuvres*, Paris : EDI IIS, 1989, T. 2, Texte n° 39.
- [Yewwu-Yewwi]. *Pour la libération de la femme, Appel au femmes du Sénégal*. Dakar, 1983.

2- Articles de revues et communications

- AGBAJE, A. "Nigeria : Civil Society, Democratic consolidation and Development" Paper prepared for workshop on *Civil Society and Democracy : International and African Perspectives*. Gorce Institute, (Center for Democracy, Development and Culture in Africa), Dakar, Senegal, 15-17 march 1993.
- BAKARY, T.D. "Société civile et mode de transition politique en Afrique".

- KOUDAWA, F. "Qu'est-ce que la société civile"? *Conférence des ONG de Bissau*, 24-28 janvier 1994.
- NARÉ ZOE, C. "Etre une femme intellectuelle en Afrique : De la persistance des stéréotypes culturels", *Afrique et développement*, vol XXII? n° 1, 1997, pp 65-78.
- POUJOL, G. "La dynamique sociale des associations", In *Les Cahiers de l'Animation*, n° 39, 1983.
- SARR, F. "Femmes et pouvoir économique". In "Femmes et processus de décision - Après Beijing, quelles stratégies face aux prochaines élections", Séminaire - Atelier des 30 et 31 mai 1996, *COSEFInfos*, pp. 13-24.
- SOW, F. "Les initiatives féminines au Sénégal : une réponse à la crise"? Communication au colloque sur *Etat et Société au Sénégal : crises et dynamiques sociales*, CEAN (Bordeaux), IF AN-CAD (Dakar), 1991
- VEAUVY, C. "Brèves remarques sur la société civile : usages, généalogies et filiations, interrogations", *Revue Tiers-Monde*, n°128, Octobre-décembre 1991, ppl 1-23.

3- Articles de presse

- COULIBALY, A. L. "Engagement ou calcul", *Sud Week-end* n° 1164, Samedi 22 février 1997, p3.
- COLY, A. "Le tigre ne crie pas sa ligritude, il saute sur sa proie", *Sud Quotidien* n° 1166, Mardi 25 février 1997, pli.
- GIROUD, F. "Elles n'ont pas encore la place qu'elles méritent", *France Soir*, Vendredi 31 octobre 1997, p 9.
- DIAGNE, M. "La FEPRODES en croisade contre la faim", *Le Soleil* n° 8221, Lundi 20 octobre 1997, p 2.
- DIEYE, A.S. "Débrouillardise féminine : A la rencontre des femmes casseuses de pierre", *Sud Quotidien* n° 1354, Samedi 11 octobre 1997, p 2.
- DIOP, S. "Responsabilité dans la famille : Le (lambeau aux femmes)", *Sud Quotidien* n° 1344, Mardi 30 septembre 1997, p 7.
- KASSÉ, E. "Concept fictif d'une réalité inachevée", *Sud Quotidien* n° 1166, Mardi 25 février 1997, pli.
- MALMASSARI, J. " Le passage obligé", *France Soir*, Vendredi 31 octobre 1997, p 9.
- MBQW, P. "Eh oui, nous n'avons jamais quitté le front!", *Sud Quotidien* n° 1166, Mardi 25 février 1997, pl et p3.
- NIANG, B. & DIAGNE, S. "Femmes chefs d'entreprise, une espèce rare...", *Sud Quotidien* n° 1361, Lundi 20 octobre 1997, pp. 5-7.
- SAVANE, V. "Venez, mais restez au iront", *Sud Week-end* n° 1164, Samedi 22 février 1997, pl et p3.
- SAVANE, V. & AGBOTON, A. "La société civile en question : le concept et le contenu", *Sud Lebdo* n° 115,26 juillet 1990.
- SEYÉ, O. "Pour une définition de la société civile", *J Week-end* il° 1164, Samedi 22 février 1997, pp. 1-2.



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0
License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

**This is a download from the BLDS Digital Library on
OpenDocs**

<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>